

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil quatorze, le sept mars. La commune de Saint Seurin de Prats, certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mercredi douze mars deux mil quatorze en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Présentation et vote du Compte Administratif 2013
- Vote du Compte de Gestion 2013
- Modification des statuts communautaires
- Indemnité complémentaire pour les élections
- Tours de garde des élections du 23 et du 30 mars 2014
- Questions diverses

SEANCE DU 12 MARS 2014

PRESENTS : MM. NICOULEAU - VIGOUROUX - FURLAN - MARUGAN - MUZZIN
MMES GAVARD - POINTET – MM TAILHURAT - BEAUVILLE

ABSENT : M. MEYNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIGOUROUX Jean – Eric

Lecture et approbation du compte rendu du 12 février 2014.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2013, article par article. La discussion s'engage et le Maire répond aux nombreuses questions.

Investissement dépenses : 385 708,13 €

Investissement recettes : 368 811,66 €

- 16 896,47 €

Fonctionnement dépenses : 227 679,10 €

Fonctionnement recettes : 327 262,53 €

+ 99 583,43 €

Résultat de clôture : 99 583 ,43 – 16 896,47 = + 82 686,96

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la présidence à M. FURLAN, doyen d'âge, qui fait procéder au vote.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2013, constate les identités de valeurs avec le Compte de Gestion du Comptable du Trésor et l'approuve à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES

La CDC propose la modification des statuts communautaires. Il y a lieu d'ajouter au chapitre 8.1.2 Actions de développement économique :

- Mise en place d'outils dédiés au développement économique du territoire et contribuant à la création ou au maintien des activités en faveur de l'emploi.

et un chapitre 8.2.7 Aménagement numérique :

Est d'intérêt communautaire :

- Etablissement et exploitation sur le territoire communautaire des infrastructures et des réseaux de télécommunications au sens de l'article L1425-1 du CGCT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à l'occasion des consultations électorales, Mme MONRIBOT Nathalie se verra octroyer, après les élections, des indemnités horaires sur la base de l'indice 313 au prorata du nombre d'heures complémentaires et supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme MONRIBOT Nathalie, Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe, stagiaire, a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à diverses formations ou réunions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de payer les indemnités kilométriques au tarif en vigueur.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 ET DU 30 MARS 2014

HEURES	NOMS
7 H 30 à 10 H 30	MM NICOULEAU – MARUGAN – TAILHURAT – MME GAVARD
10 H 30 à 13 H 00	MM NICOULEAU – MUZZIN – FURLAN - BEAUVILLE
13 H 00 à 15 H 30	MM NICOULEAU – VIGOUROUX – MME POINTET
15 H 30 à 18 H 00	MM NICOULEAU – VIGOUROUX – FURLAN – MME POINTET

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les subventions.

L'assainissement étant payé ainsi que le Restaurant Scolaire, le paiement de toutes les subventions peut-être demandé [solde de la DETR (état), solde du Fonds de Concours (CDC), FEC (département), Contrat d'Objectifs (département) et MSPE (département)].

- Lettre du Sénateur BÉRIT-DÉBAT Claude

Le Maire donne lecture de cette proposition de soutien, au Sénat, à la culture du vin et à son inscription au patrimoine immatériel de l'Humanité, par l'UNESCO.

- Remerciements

Monsieur TAILHURAT tient à remercier Monsieur le Maire pour son excellent bilan et son action efficace, pendant 25 ans, à la tête de la commune.

Monsieur VIGOUROUX ajoute qu'il a passé 25 ans en tant qu'adjoint auprès du même Maire, ce qui est peu commun, même au niveau du canton.

Séance levée à 22 H 30.